PROJET DE LA CFDT AU COMITÉ D'ENTREPRISE IDF:

- ► Établissement et respect d'un règlement intérieur d'ouverture. qui fixera une fois pour toutes les règles de fonctionnement du Comité d'Entreprise.
- ► Audit des Comptes du Comité d'Entreprise.
- ► Augmentation de la subvention du CE versée par l'Employeur.
- ► Consultation des salariés sur leur priorités en matière d'oeuvres sociales du CE.
- ▶ Boite à idées à disposition des salariés.
- ► Gestion collégiale et paritaire avec les organisations syndicales s'inscrivant dans cette dynamique

- ► Transparence des comptes du Comité d'Entreprise
- ► Rôle stratégique du CE mieux respecté dans les domaines économiques et sociaux :
- consultation et information sur le développement et la gestion de l'entreprise,
- communication de toutes les évolutions financières et économiques,
- communication sur la situation de l'emploi et la formation professionnelle.

Le projet CFDT s'inscrit dans une démarche de progrès social, de dynamique salariale, de transparence et d'écoute.

Les candidats aux prochaines élections CE du 09 et 12 Octobre 2015

Liste des candidats Comité d'Entreprise Médiapost IdF

Collège Employés

Titulaires

M. JEAN-MICHEL DEHENRY (St Thibault les Vignes)

MME CLAUDINE BRINGART (Melun)

M. CLAUDE MONFROY (Argenteuil)

M. MAHMOUD BOUKIR (Nanteuil les Meaux)

M. DANIEL DECHAUMONT (Domont)

M. SALY YUNUS (Croissy Beaubourg)

Suppléants

MME KARINE FELLETIN (Neuilly Plaisance)

M. MICHEL SEGUIN (St Thibault les Vignes)

M. JACQUES LEBARILLIER (Plessis Robinson)

M. THIERRY HERNOUX (Lisses)

M. LIONEL GONDLACH (St Ouen l'Aumône)

M. MARC VEYRAT (Melun)

Collège Agents de Maîtrise

M. JÉRÔME LENOIRE (St Thibault les Vignes)

veyrat.marc2@wanadoo.fr

M. BLAISE NOUBISSI (Vitry)

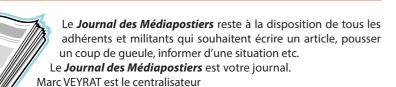
Collège Cadres

M. JACQUES DUHEN (Chilly Mazarin)

M. JACQUES DUHEN (Chilly Mazarin)

Donnez de la force à la CFDT!

- **▶ POUR DE VRAIS CHANGEMENTS**
- ► POUR DES RÉSULTATS





SYNDICAT FRANCILIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

Le journal des septembre 2015 **MEDIAPOSTIERS**

d'Ile-de-France

SPÉCIAL ÉLECTIONS 9 ET 12 OCTOBRE 2015

ÉLECTIONS A MEDIAPOST Un enjeu pour l'ensemble des salariés!

profession de foi. La CFDT MEDIAPOST s'est dotée d'un projet revendicatif en prise directe avec Les enjeux d'avenir sont vitaux, et la CFDT n'a pas l'invos attentes et pour y parvenir, nous avons aussi défini ce que nous attendions des instances CE et DP dans le cadre d'un véritable dialogue social producteur de ré- tripes et notre cerveau.

sultats concrets. C'est bien là la marque de fabrique de la CFDT : ne pas se cantonner dans un rôle de dénonciation et d'opposition stérile, ni de bons « toutous » de la direction. C'est le syndicalisme qui gagne et qui avance aujourd'hui partout en France, notamment dans le groupe La Poste : l'environnement bouge très vite, les salariés attendent des réponses, la CFDT agit pour les obtenir! Mais pour faciliter notre démarche, nous entendons nous appuyer sur vos votes! Voter CFDT, c'est voter pour

un syndicalisme porteur de valeurs, intelligent et constructif, solide et fort, qui sait manier tous les curseurs de l'action syndicale. Un syndicalisme exigeant, qui ne se contente pas de slogan, qui a le sens des responsabilités, de la solidarité, de l'équité et de la iustice sociale!

ous avons écrit nos engagements dans notre Pour amplifier notre rapport de force, nous avons besoin de vous!

> tention que d'autres écrivent cet avenir sans vous! Oui, notre ambition est de vous servir, avec notre cœur, nos

> > Tous les ans, le Comité d'Entreprise propose aux salariés un plan d'épargne chèques vacances.

A plusieurs reprises, la CFDT a demandé une subvention plus importante de la part du CE, mais hélas la réponse est toujours la même : NON

Aussi la CFDT s'est abstenue de participer à la consultation de la proposition pour montrer son mécontentement.

Le CE IdF Médiapost est loin d'être à l'écoute des attentes des salariés. Il en a pourtant les moyens (au 31/12/2014 il restait la somme de 26 571,57€) cherchez l'erreur!

Le CE doit servir de garde de fou et être une sorte de contre pouvoir face aux mauvaises orientations de Médiapost. Dans tous les cas, il doit être garant des intérêts des personnels.

Si vous voulez qu'un syndicat représente votre voix, les listes CFDT doivent être votre choix!

Le journal des MÉDIAPOSTIERS d'Ile-de-France

TEMPS D'ASSEMBLAGE : Actuellement, les temps d'assemblage de 4 à 16 documents, voire plus, sont identiques et la plupart des distributeurs n'arrivent pas à terminer dans les temps accordés leurs poignées. Chaque semaine, ce sont des heures non rémunérées. La CFDT demande que les cadences des trois premières heures d'assemblage soient supprimées (2300 documents la première heure et 2100 docs la deuxième et troisième heure) et que la cadence de 1800 documents soit appliquée dès la première heure.

MUTUELLE: En juillet 2014, une mutuelle est mise en place pour tous les salariés de Médiapost. Cette mutuelle à la charge de l'employeur à hauteur de 50 % de la cotisation permet enfin aux distributeurs les plus démunis d'avoir un meilleur accès aux soins. La CFDT demande que tous les distributeurs puissent bénéficier de la même participation financière et les mêmes avantages que les sédentaires, agents de maîtrise et cadres. Une négociation s'impose!

DISTRIO: Après de nombreuses années de galère, enfin les salariés sont rémunérés à leur juste valeur: grâce à cet outil, les temps supplémentaires passés sur le terrain sont enfin enregistrés et rémunérés. Malgré l'opposition de CGT, FO et SUD, et grâce à l'intervention de la CFDT, pendant la période à BLANC, se sont 1528 heures qui ont été régularisées et payées en janvier 2015. Aujourd'hui, nous devons exiger que le temps de référence pour la distribution soit le plus proche du temps réel enregistré avec DISTRIO afin de ne plus devoir s'expliquer chaque semaine sur les écarts. N'oubliez pas qu'à la demande du RPF, le troisième lundi de chaque mois les temps de référence des U.G peuvent être modifié. Avec la CFDT: 1 heure effectuée = 1 heure payée!

LA MÉCANISATION: La CFDT demande un accord sur l'implantation de nouvelles machines et sur l'impact à la distribution. Médiapost a prévu que 60% des UG soient mécanisés en 2016, cela va profondément bouleverser le travail des distributeurs et aura un impact sur l'emploi. Les orientations prises au Comité Entreprise National (CCUES) où nos camarades n'ont pas su se servir de l'outil juridique pour inverser la position de l'entreprise en Île de France la CFDT revendique une négociation sur cette extension avec une véritable GEPEC.

UNE MEILLEURE REMUNERATION: les distributeurs n'ont aucune reconnaissance de la part de l'entreprise. Depuis plusieurs années lors des négociations salariales ils sont oubliés et la CFDT demande que les distributeurs ayant plus de 2 ans d'ancienneté passent du niveau 1.1 au niveau 1.2. Chez les magasiniers la direction leur demande de faire des tâches autres que celles prévues dans la convention collective: gérer le personnel en l'absence des maîtrises et cadres, douaner les documents, enregistrer les temps passés au picking par les distributeurs, sortir les plans, faire des formations de chute de plain-pied, etc....La CFDT demande que tous les magasiniers passent du niveau 1.2 au niveau 1.3. Quant aux chefs d'équipe depuis la mise en place de DISTRIO, ils ont un surcroît de travail dû aux préoccupations des RPF à gérer les écarts des temps des Distributeurs. La CFDT demande le doublement de leurs primes.

2

ACTIONS DE LA CFDT: Depuis de nombreuses années, la CFDT organise des portes ouvertes sur les plateformes de l'IDF. Petits déjeuners et déjeuners sont offerts, où plusieurs distributeurs se réunissent tout au long de ces journées pour partager ces moments de convivialité. Des tracts d'informations circulent entre les mains des acteurs présents ainsi que des discussions ouvertes sur le sujet du moment, le distrio! Les représentants de la CFDT dans la prochaine mandature seront forces de propositions car lors des rassemblements nous avons informé sur la stratégie de l'entreprise face aux prochaines évolutions et nous avons avec vous pu produire un cahier revendicatif.

SECURISATION DES SALARIES A TEMPS PARTIEL : L'accord sur la sécurisation de l'emploi (accord CFDT) , et la loi du 14 juin 2013 qui a suivi, ont prévu des dispositions visant à mieux garantir les droits des salariés à temps partiel en instaurant notamment une durée minimale de travail fixée à 24 heures par semaine. Contrat d'embauche de 24h minimum. La loi oblige début janvier 2016 à amener, faute d'accord de branche, Médiapost augmenter les temps de travail : 24 heures minimum de travail à l'ensemble de tous les salariés.

Pour la CFDT, cette première étape stoppera les contrats précaires et doit tendre vers les 35 h. Pour tous ceux qui ne veulent pas d'un temps modifié, une négociation individuelle avec le salarié, au cas par cas doit s'ouvrir.

TRAJETS, REPAS, HABILLEMENT: La CFDT demande que tous les Distributeurs bénéficient d'une tenue complète: veste et pantalon imperméabilisé et d'une paire de chaussures de marche dès la période d'essai terminée ou d'une prime annuelle équivalente pour l'achat de ceux-ci. La CFDT demande que chaque distributeur puisse bénéficier de tickets restaurant ou d'une prime-panier équivalente par tranche de 7hde travail indiquée sur les feuilles de route. La CFDT demande qu'une participation financière soit prise en compte pour les trajets « Domicile-lieu de travail » pour le personnel étant dans l'obligation de venir en voiture (y compris le personnel de la méca).









3